

APPEL A PROPOSITIONS 2023-2024

ALLOCATIONS POSTDOCTORALES

1. OBJECTIF DE L'APPEL ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

Cet appel à propositions (AAP) vise à soutenir des projets de recherches postdoctorales qui devront s'inscrire dans les thématiques du Labex CeMEB, et si possible comporter une collaboration interdisciplinaire entre un laboratoire du CeMEB et un autre laboratoire de l'Isite de Montpellier. Ils pourront adresser une problématique nouvelle, ou bien représenter une continuité avec un projet de thèse existant, ou avec un projet exploratoire précédemment financé par le Labex CeMEB.

Il comprend le financement d'allocations postdoctorales d'un an et un soutien financier pour assurer les dépenses de fonctionnement du projet (10 K€ max par projet). Les projets devront démarrer entre le 1^{er} janvier et fin février 2024 au plus tard.

Les projets seront portés, sous la responsabilité d'un chercheur encadrant, par une unité CeMEB qui sera donc l'unité d'accueil et de rattachement du postdoctorat. Les dossiers de candidature seront déposés par le candidat postdoctorant porteur du projet de recherche ; les dossiers comporteront une description du projet de recherche ainsi qu'une description du profil du postdoctorant candidat. Le projet sera encadré par un responsable scientifique d'un laboratoire CeMEB qui signera également le dossier, ainsi que le DU de l'unité d'accueil.

Eligibilité du porteur :

Cet appel à proposition s'adresse aux jeunes chercheurs, ayant déjà obtenu leur diplôme de thèse, ou aux doctorants dont la soutenance de la thèse est prévue avant le 15 décembre 2023 (dans ce cas les candidats devront apporter la preuve d'obtention de leur diplôme avant fin décembre 2023).

Du point de vue administratif, le candidat ne doit pas avoir cumulé plus de 3 années d'ancienneté en tant que chercheur contractuel au sein d'une même structure, tous employeurs confondus. A noter que les contrats doctoraux ne sont pas concernés par ce cumul.

Le service de recrutement de l'Université de Montpellier se réserve le droit de refuser le recrutement d'un candidat sélectionné si celui-ci ne remplit pas les critères d'employabilité définis par l'Université.

2. FINANCEMENT

Cet appel à projets permettra le financement de 6 à 8 projets de recherche, avec pour chaque projet le financement d'une allocation postdoctorale de 12 mois, et une dotation de fonctionnement de 10 K€ par projet permettant la réalisation de missions et l'achat de consommables ou de petits équipements.

Les projets devront démarrer entre le 1^{er} janvier et fin février 2024 au plus tard.

Toutes les dépenses, quel que soit le dispositif de mise à disposition des fonds adopté, devront être engagées dans le respect du cadrage administratif de l'UM et dans le respect des conditions d'éligibilité des crédits de l'ANR. Toute somme engagée par les unités de recherche en dehors des critères d'éligibilité de l'ANR pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.

La rémunération du postdoctorant sera effectuée selon le cadrage de l'Université de Montpellier :

Critères	Niveaux de rémunération	Salaire brut/mois
Doctorat obtenu depuis moins de 3 ans	1er niveau : INM 546	2674 €
Doctorat obtenu depuis plus de 3 ans. Expérience avérée dans le métier, bon niveau d'expertise et de responsabilité demandé	2ème niveau : INM 564	2762 €
Doctorat obtenu depuis plus de 4 ans. Critères : en plus des critères nécessaires pour le 2ème niveau : rareté sur le marché du travail et les difficultés attestées pour procéder au recrutement.	3ème niveau : INM 591	2895 €

IMPORTANT. Le service de recrutement de l'Université de Montpellier se réserve le droit de refuser le recrutement d'un candidat sélectionné si celui-ci ne remplit pas les critères d'employabilité définis par l'Université. Notamment, le candidat ne doit pas avoir cumulé plus de 3 années d'ancienneté en tant que chercheur contractuel au sein d'une même structure, tous employeurs confondus. A noter que les contrats doctoraux ne sont pas concernés par ce cumul.

3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

3.1. Soumission du projet

Les propositions (cf. formulaire de soumission) devront être transmises, à l'adresse cemeb-soumission@umontpellier.fr avant le **vendredi 6 octobre 2023 (minuit)**. Les propositions seront rédigées en français, et transmises sous forme de deux documents identiques, l'un au format word, l'autre au format PDF 4-5 pages maximum). Les propositions devront être signées par le postdoctorant, le responsable scientifique ainsi que par le DU de l'unité d'accueil.

Pour toute question, envoyer un message à l'adresse : cemeb-soumission@umontpellier.fr.

3.2. Sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité d'évaluation composé de l'équipe de direction du labex CeMEB et de quelques experts extérieurs. L'évaluation sera faite en deux temps : une présélection sur dossiers, suivie d'une audition des candidats porteurs des dossiers présélectionnés (audition le 7 novembre 2023 toute la journée).

3.3. Critères de sélection

C1 - Qualité scientifique du sujet : Cohérence et qualité de la proposition scientifique, ambitions scientifiques, positionnement par rapport à l'état de l'art, méthodologie innovante développée pour atteindre les objectifs. Note sur 5 (1<5).

C2 - Qualité du montage du projet : Clarté et faisabilité des conditions de réalisation du projet (objectifs/moyens). Note sur 5 (1<5).

C3 - Nouveauté et pluridisciplinarité : Une préférence sera donnée aux projets de recherche ayant au moins une des caractéristiques suivantes - sans ordre de préférence : (i) sujet nouveau ; (ii) sujet

comportant une dimension inter/pluri-disciplinaire ; (iii) projet associant en complément une autre unité de recherche de l'Isite Montpellier (CeMEB ou hors CeMEB) et pertinence de cette association. Note sur 5 (1<5).

C4 – Qualité du candidat postdoctorant : Note sur 5 (1<5). Qualité scientifique du profil du candidat porteur du projet, et adéquation de ses compétences aux objectifs scientifiques du projet. En cas de Note inférieure ou égale à 1 sur ce critère, le projet sera rejeté, quelque soient les notes obtenues sur les autres critères.

3.4. Calendrier

Lancement de l'AAP	Juillet 2023
Soumission des propositions	6 octobre 2023 minuit
Annonce des résultats (présélection)	23 octobre 2023
Auditions des candidats présélectionnés	7 novembre 2023 (merci aux candidats de réserver cette date dans leur agenda)
Résultats finaux	Mi-Novembre 2023
Démarrage du projet	Entre Décembre 2023 et Février 2025 au plus tard.
Fin du projet	Au plus tard Février 2025
Bilan	Mars 2025

Unités de recherche porteuses éligibles

AMAP - Botanique et Modélisation de l'architecture des plantes et des végétations

<http://amap.cirad.fr/fr/index.php>

CBGP - Centre de biologie pour la gestion des populations

<http://www6.montpellier.inra.fr/cbcp>

CEE_M Centre d'économie de l'environnement

<http://www.cee-m.fr>

CEFE - Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive

<http://www.cefe.cnrs.fr/fr>

ECO & SOLS - Ecologie fonctionnelle et biogéochimie des sols et des agrosystèmes

<http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr>

ECOTRON

<http://www.ecotron.cnrs.fr>

IHPE - Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements

<http://ihpe.univ-perp.fr>

ISEM - Institut des sciences de l'évolution de Montpellier

<https://isem-evolution.fr/>

MARBEC - Marine Biodiversity, Exploitation et Conservation

<http://www.umr-marbec.fr/fr/>

MIVEGEC

<http://mivegec.ird.fr/fr/>

Web : <http://www.labex-cemeb.org/>